



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 12 MARS 2021

**Date de la convocation** : 06 mars 2021

**Étaient présents** : M. CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier et VANDERMERSCH Thomas.

**Étaient absents** : Mme RAULINE Alexandra représentée par Mme CHOPIN Elodie, Mme TIZON Sophie représentée par M. MILLE Didier et M. VERNHET Guy représenté par M. FURON Jean-Marc ;

Mme Alexandra ENAULT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **1°) Vote des comptes de gestion 2020 du trésorier municipal**

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de gestion « commune » et « assainissement » du receveur municipal identiques au compte administratif du Maire.

### **2°) Vote des comptes administratifs 2020**

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 faisant apparaître les résultats cumulés au 31 décembre 2020 suivants :

Commune : 605 146.37 €

Assainissement : 160 999.75 €

### **3°) Affectation du résultat**

Suite au vote du compte administratif, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter au 1068 du budget prévisionnel 2021 « commune » la somme de 4 280.98 €.

### **4°) Vote des taux d'imposition 2021**

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale et à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les taux d'imposition de manière à ce que l'impact soit neutre.

### **5°) Attribution des subventions aux associations locales**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres votants d'attribuer les subventions aux associations locales pour un montant total de 7 385 €.

**6°) Projet d'effacement des réseaux dans les rues Paul Enouf, Louis Lechevalier, Chanoine Renouf et Docteur Lecharpentier / validation du devis**

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, le projet d'effacement des réseaux des rues Paul Enouf, Louis Lechevalier, Chanoine Renouf et Docteur Lecharpentier. Le coût total de cette opération est estimé à 260 685.98 € TTC dont 42 301.07 € à la charge de la commune.

**7°) Projet d'effacement des réseaux dans les rues Paul Enouf, Louis Lechevalier, Chanoine Renouf et Docteur Lecharpentier / demande de subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales (APCR)**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter le SDEC Energie afin d'obtenir une subvention au titre de l'APCR 2021 pour le financement du projet d'effacement des réseaux dans les rues Paul Enouf, Louis Lechevalier, Chanoine Renouf et Docteur Lecharpentier.

**8°) Convention de groupement de commande relative aux travaux d'aménagement des rues Saint Martin des Bois et Paul Enouf**

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation des rues Saint Martin des Bois (RD43) et Paul Enouf (RD183), le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande avec le Département du Calvados afin de recourir à une seule et même entreprise pour l'ensemble des travaux. M. CROTEAU et M. FURON ont été élus pour siéger à la commission d'appel d'offre (1 titulaire + 1 suppléant).

**9°) Renouvellement de la convention de nettoyage de la voirie**

Le Conseil municipal a décidé de renouveler le contrat de balayage de la voirie auprès de l'entreprise VOIRIES SERVICES pour un montant annuel de 6 873,04 € HT soit 7 560,34 € TTC.

**10°) Contrat de location du photocopieur**

Après consultation, le Conseil municipal a décidé de renouveler le contrat de location du photocopieur auprès de l'entreprise Konica-Minolta pour un loyer de 81.00 € HT par mois soit 97.20 € TTC.

Le Maire  
Régis CROTEAU

